

# *Rapport annuel 2023-2024*

FONDATION  
HOSPITALIÈRE  
D'AMOS



FONDATION  
HOSPITALIÈRE  
D'AMOS  
INC

## QUI SOMMES-NOUS

Depuis 1986, la Fondation hospitalière d'Amos Inc. soutient financièrement le réseau de santé de la MRC d'Abitibi dans le but de bonifier l'offre de soins et de services de santé ainsi que le parc d'équipements disponibles dans ce secteur. Plusieurs bénévoles ainsi que les membres du conseil d'administration s'impliquent dans les activités de la fondation et dans la gestion de celle-ci, qui aura, au fil des ans, amassé plus de 7,5 millions de dollars.

La fondation vise l'humanisation et l'amélioration des soins de santé et entretient d'étroites relations avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) dans le secteur d'Amos. La fondation soutient principalement le centre hospitalier d'Amos, mais également les principaux programmes-services du CISSS-AT soit, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, tant à domicile qu'en CHSLD, la réadaptation en déficience intellectuelle, en trouble du spectre de l'autisme et en déficience physique, ainsi que la réadaptation pour les personnes vivant un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. Elle soutient également les services en santé mentale.

Par ailleurs, la fondation encourage financièrement les organismes communautaires dûment enregistrés de la MRC d'Abitibi qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et de santé des personnes de notre territoire.

## NOTRE ÉQUIPE

Composée de 15 administrateurs bénévoles et d'une personne ressource à la coordination, les administrateurs et la coordonnatrice, Sylvette Gilbert, sont là pour voir à la bonne gestion de la fondation et s'assurer que chaque don reçu soit utilisé de la meilleure façon possible. En janvier 2024, la fondation a procédé à certains changements au niveau de ses officiers.

**Le président d'honneur :** Dr Robert Adam

### **Les officiers :**

Présidente : Mme Lyse Landry  
1ère Vice-présidente : Mme Sylvie Roux  
2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean Dulac  
Directeur : M. Sylvain Lavallée  
Trésorier : M. Joel Laplante  
Secrétaire : Mme Annie Audet

### **Les administrateurs :**

M. Jean McGuire  
M. John Laverdière  
M. Jean-Mathieu Racicot  
Mme Isabelle Charron  
Mme Danielle Fournier  
M. Pascal Sayeur  
Mme Marie-Pier Tremblay  
M. Christian Viens

En cours d'année, les membres du conseil d'administration ont tenu 3 séances régulières. Les membres du comité exécutif, pour leur part, se sont réunis à 5 reprises en assemblées régulières ou extraordinaires. Une assemblée générale annuelle s'est tenue le 30 janvier 2024 conformément aux règlements de la fondation.

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avec ce deuxième mandat, j'ai pu vivre une première année complète à la présidence de la Fondation hospitalière d'Amos. Je dois tout d'abord souligner la générosité de nos donateurs et donatrices. Au cours de l'année, 56 personnes ou entreprises ont fait un don de 500 \$ et plus. Nous avons également reçu un don majeur de Promutuel Assurance Boréal de 110 000 \$. Ces contributions sont essentielles et peuvent changer la vie de ceux que nous servons.

De plus, je désire souligner la grande implication de Dr Robert Adam, notre président d'honneur qui est membre du conseil d'administration de la fondation depuis 2006. Ce dernier fait preuve d'un grand dévouement pour la fondation en s'impliquant activement. Par ailleurs, je tiens à remercier sincèrement un membre du conseil d'administration qui a dû mettre fin à son implication pour des raisons professionnelles. Docteur Jean-Mathieu Racicot a été membre du conseil pendant 8 années et il a fourni de précieux conseils.

Pour la prochaine année, la fondation continuera d'offrir son soutien au CISSS-AT, notamment au centre hospitalier d'Amos, mais également aux organismes communautaires œuvrant en santé qui s'adresseront à nous. Nous souhaitons vivement voir se concrétiser notre projet visant le rehaussement du service de physiothérapie au centre de réadaptation à Amos, pour toutes ces personnes subissant un ACV, une amputation ou autre traumatisme craniocérébrale. Ces personnes ont droit à des équipements adaptés facilitant le retour à une autonomie maximale.

Tout au long de l'année nous accueillons les demandes de soutien financier pour différents projets et c'est de façon soucieuse que nous analysons chacune de celles-ci. Nous vous invitons à consulter notre site internet, vous aurez la possibilité de faire un don en ligne et d'en savoir plus sur nos réalisations. Vous pouvez également nous suivre sur nos comptes Facebook et Instagram afin d'en savoir plus.

Merci à tous nos donateurs et donatrices qui nous permettent de réaliser cette mission si chère à nos yeux. En accordant un peu plus de 500 000 \$ au cours de cette année financière, pour différents projets ou achats d'équipements, la fondation a pu contribuer à rendre les soins plus accessibles et toujours meilleurs.

Votre confiance envers la fondation nous inspire à continuer notre travail avec passion et détermination.

Enfin, permettez-moi de souligner plus que jamais l'importance de S'UNIR POUR NOTRE SANTÉ.



***Dre Lyse Landry, présidente et  
Dr Robert Adam, président d'honneur***



## FAITS SAILLANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

L'année 2023-2024 a été une année de consolidation. Le nouveau modèle de gestion mis en place l'année dernière a fait ses preuves. Tous les administrateurs se sont impliqués sur différents comités et l'année s'est déroulée sans heurt en constatant l'habituelle générosité de la population de notre région.

En plus du don majeur de Promutuel Assurance Boréale, soulignons le don majeur de feu Madame Ann Bigué (50 000 \$), ainsi que la contribution de la Ville d'Amos (28 000 \$) et du Club Richelieu d'Amos (22 000 \$). Grâce à ces dons substantiels et à la générosité de nombreuses personnes et entreprises d'Amos, la Fondation hospitalière a pu recueillir cette année la somme de 417 000 \$.

Disposée à soutenir les organismes communautaires de la MRC qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux, la fondation est fière d'avoir pu soutenir La société Alzheimer secteur Amos ainsi que l'Accueil d'Amos.

Au cours de cette année 2023-2024, la fondation a accepté deux projets majeurs, soit l'achat d'un échographe pour la salle d'angiographie du département de radiologie au Centre hospitalier d'Amos (236 000 \$) et le rehaussement du département de physiothérapie au centre de réadaptation du CISSS-AT, à Amos (205 000 \$). Ces projets se concrétiseront au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, un de nos grands donateurs a accepté de diriger son don vers le projet régional *Soignés chez nous*. Ce projet de maison d'hébergement pour les patients recevant des services en oncologie à Rouyn-Noranda sera certainement bénéfique pour la population de notre MRC devant recevoir des traitements de radiothérapie.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence notre volonté d'améliorer la qualité de vie de nos aînés, la fondation a donc investie 60 000 \$ au CHSLD d'Amos.

## NOS RÉALISATIONS

Nous sommes heureux de faire le bilan de cette 37<sup>ème</sup> année d'engagement envers la santé et le bien-être des gens de chez nous. Au cours de cette année, nous avons répondu à une trentaine de demandes de soutien financier.

Nous avons répondu à plusieurs besoins identifiés par l'hôpital et le CHSLD d'Amos. En 2023-2024 la fondation a versé près de 470 000 \$ au total.

Au niveau des **revenus**, nous avons comptabilisé plus de 417 000 \$ (277 000 \$ l'an dernier) en dons et plus de 124 000 \$ (93 000 \$ l'an dernier) en intérêts sur les différents placements pour un total de 541 000 \$ (371 000 \$ l'an dernier). De plus, une somme de 879 000 \$ (942 000 \$ l'an dernier) est comptabilisée en revenu reporté, il s'agit de sommes dédiées à des projets spécifiques acceptés mais qui ne sont pas réalisés à ce jour.

En ce qui a trait aux **dépenses**, lesquelles représentent les projets auxquels la fondation a consenti (donations), ce sont près de 477 000 \$ (261 000 \$ l'an dernier) qui ont été versés au CISSS-AT, à la Fondation Santé Rouyn-Noranda et à 2 organismes communautaires pour l'amélioration des soins et de la qualité de vie. Les autres éléments de dépenses sont principalement des frais liés au salaire de la coordonnatrice et au soutien informatique.

Voici les plus importantes dépenses qui représentent les investissements consentis (donations) :

- Le projet régional *Soignés chez nous !* 200 000 \$
- Échographe ophtalmologique CH 99 000 \$
- Équipements pour la stimulation et le bien-être des résidents en CHSLD 60 000 \$
- Pompes Alaris au bloc opératoire CH 15 000\$
- Air dermatome bloc opératoire CH 6 700 \$
- Fauteuils-lits en soins palliatifs CH 2 400 \$
- L'Accueil d'Amos 30 000 \$
- Société Alzheimer MRC d'Abitibi 10 000 \$
- Hébergement temporaire en radio-oncologie 3 600 \$

## NOS REMERCIEMENTS

Encore cette année nos plus sincères remerciements sont adressés à toutes les personnes ayant fait un don à la Fondation hospitalière d'Amos Inc. La fondation est très reconnaissante quant à l'appui de fidèles supporteurs qui année après année font preuve de générosité. À toutes ces personnes, organismes ou entreprises, nous réitérons notre gratitude et notre engagement à assurer une saine gestion des dons reçus, en toute intégrité et avec une ouverture à tous les projets nous permettant de faire face aux défis qui seront devant nous pour la prochaine année.

Au fil des ans nous sommes très fiers d'avoir eu l'appui de :

**6 Membres SUPRÊME - 200 000 \$ et plus**

**5 Membres ÉLITE - 100 000 \$ à 199 999 \$**

**12 Membres SÉLECT - 50 000 \$ à 99 999 \$**

**42 Membres d'honneur - 20 000 \$ à 49 999 \$**

**69 Membres GOUVERNEUR - 10 000 \$ à 19 999 \$**

**145 Membres À VIE - 5 000 \$ à 9 999 \$**

**108 Membres ASSOCIÉ - 2 500 \$ à 4 999 \$**

Nous avons également eu l'appui de centaines de membres RÉGULIER qui ont offert minimalement 250 \$. Merci également à tous nos partenaires, dont madame Geneviève Fugère, représentante du CISSS-AT, ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration qui investissent bénévolement temps et énergie auprès de la Fondation hospitalière d'Amos.

# **ÉTATS FINANCIERS 2023-2024**

États financiers de

***Fondation hospitalière d'Amos  
inc***

Pour l'exercice se terminant le  
31 août 2024

Table des matières

	<b><i>Page</i></b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État du résultat	3
État des actifs nets	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de,  
FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC, qui comprennent le bilan au 31 AOÛT 2024, l'état du résultat, l'état des actifs nets ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 AOÛT 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC tire des produits de dons et d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'autofinancement comptabilisés, de l'excédent des produits et des charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ainsi que de l'actif à court terme pour l'exercice se terminant le 31 AOÛT 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 AOÛT 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NCA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NCA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Christine Noël CPA inc*

---

Christine Noël CPA inc.  
Par Christine Noël CPA auditrice  
Amos, le 14 janvier 2024

## **Fondation hospitalière d'Amos inc**

État du résultat

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Dons (Note 5)	417 118	277 914
Placements - Intérêts	124 111	93 074
	<u>541 229</u>	<u>370 988</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	28 726	7 476
Assurance-vie et responsabilité	2 676	2 660
Donations	477 615	260 919
Fournitures et papeterie	5 572	8 812
Honoraires professionnels	3 198	17 358
Informatique et réseaux sociaux	9 035	10 248
Immobilisations acquises à même les revenus	-	4 287
Intérêts et frais bancaires	970	722
Télécommunications	1 300	1 639
	<u>529 092</u>	<u>314 121</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>12 137</u>	<u>56 867</u>

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

## **Fondation hospitalière d'Amos inc**

État des actifs nets

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

	<u>Non affecté</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
		\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 949 821	2 949 821	2 892 954
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	12 137	12 137	56 867
SOLDE À LA FIN	<u>2 961 958</u>	<u>2 961 958</u>	<u>2 949 821</u>

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

# **Fondation hospitalière d'Amos inc**

Bilan

31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	83 750	69 633
Intérêts courus à recevoir	56 226	46 300
Taxes à recevoir	708	552
	<u>140 684</u>	<u>116 485</u>
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (Note 3)</b>	3 704 735	3 789 985
	<u>3 845 419</u>	<u>3 906 470</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer	3 882	13 846
Produits et apports reportés au prochain exercice (Note 4)	879 579	942 803
	<u>883 461</u>	<u>956 649</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actif net non affecté	2 961 958	2 949 821
	<u>2 961 958</u>	<u>2 949 821</u>
	<u>3 845 419</u>	<u>3 906 470</u>

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

## **Fondation hospitalière d'Amos inc**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	12 137	56 867
	<u>12 137</u>	<u>56 867</u>
<i>Variation nette des éléments hors caisse :</i>		
Intérêts courus à recevoir	(9 926)	(3 679)
Taxes à recevoir	(156)	661
Fournisseurs et charges à payer	(9 964)	(35 288)
Produits et apports reportés au prochain exercice	(63 224)	(82 388)
	<u>(71 133)</u>	<u>(63 827)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 067 634)	(1 297 167)
Disposition de placements	1 152 884	1 395 438
	<u>85 250</u>	<u>98 271</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 117	34 444
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	69 633	35 189
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>83 750</u>	<u>69 633</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse	83 750	69 633
	<u>83 750</u>	<u>69 633</u>

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

# **Fondation hospitalière d'Amos inc**

Notes aux états financiers

Le 31 août 2024

---

## **1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme est une fondation publique dont les principaux buts sont d'améliorer et humaniser les soins de santé existants, de diminuer le nombre de déplacements vers les grands centres et de favoriser la venue et le maintien d'effectifs médicaux dans le secteur d'Amos.

## **2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Référentiel comptable**

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

### **Utilisation d'estimations**

Lorsque la direction établit les états financiers conformément aux NCOSBL, elle doit procéder à des estimations et poser des hypothèses à l'égard des éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture.

L'organisme établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours ou les mesures qu'elle pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations sont revues périodiquement, et les ajustements apportés aux estimations sont pris en compte dans le résultat de l'exercice concerné. Ces estimations font l'objet d'une incertitude de mesure et les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### **Placements**

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont passées en charge au cours de l'exercice où elles sont acquises.

# **Fondation hospitalière d'Amos inc**

Notes aux états financiers

Le 31 août 2024

---

## **2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

### **Constatation des apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

### **Comptabilisation des produits**

L'organisme comptabilise les produits de la manière suivante :

- les promesses de dons sont comptabilisées sur base d'encaissement en raison de l'incertitude liée à leur recouvrement, et les informations sur les souscriptions à recevoir sont fournies par voie de note seulement;
- les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés linéairement sur la durée du dépôt à terme;

En tout les cas, l'organisme constate ses produits lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables, que le recouvrement est raisonnablement assuré et qu'il n'existe aucune obligation importante quant à l'exécution de la prestation.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse ainsi que des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

#### *Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

# Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2024

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 3 PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Compte épargne	1 315 051	825 851
Dépôts à terme, 1,65 % à 5,65 % (1,4 % à 5,2 % en 2023) a)	2 388 434	2 962 884
Œuvre d'art	1 250	1 250
	<u>3 704 735</u>	<u>3 789 985</u>

a) Les dépôts à terme viennent à échéance au cours des prochains exercices comme suit :

2025	470 000
2026	653 434
2027	375 000
2028	445 000
2029	445 000
	<u>2 388 434</u>



# Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2024

## 4 PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

Les produits reportés sont constitués des sommes reçues de diverses sources pour lesquelles l'organisme s'est engagé à financer l'achat de différents équipements tels que désignés par les donateurs. Par conséquent ces dons spécifiques sont reportés jusqu'à ce que les conditions soient remplies.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	942 803	1 020 191
Dons spécifiques pour lesquels les conditions d'utilisation ont été réalisées et qui ont été constatés au cours du présent exercice	(101 989)	(147 302)
Dons spécifiques encaissés mais non encore réalisés	38 765	69 914
SOLDE À LA FIN	<u>879 579</u>	<u>942 803</u>

## 5 PRODUITS DE DONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Dons en espèces	315 129	130 612
Dons spécifiques	101 989	147 302
	<u>417 118</u>	<u>277 914</u>

### a) Promesses de dons à recevoir :

Plusieurs donateurs et donatrices se sont engagés à verser des dons à la Fondation au cours des prochaines années mais ces engagements ne sont pas comptabilisés vu l'incertitude liée à leur recouvrement. Selon les meilleures estimations de l'organisme, ils représentent les sommes suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Souscriptions à recevoir	<u>17 000</u>	<u>58 000</u>

## 6 ÉVENTUALITÉS

La Fondation est propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance-vie au montant de 50 000 \$. Les primes annuelles de cette police sont assumées par la personne dont la vie est assurée et par conséquent un revenu de don équivalent à la charge est constaté dans les produits.

# **Fondation hospitalière d'Amos inc**

Notes aux états financiers

Le 31 août 2024

---

## **7 INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'entité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'entité est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir. L'entité est peu ou pas exposé à ce risque du fait que tous les débiteurs proviennent d'organisme gouvernemental reconnu.

### **Risque du taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, soit ses placements. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'entité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

## **8 CONTINGENT DES VERSEMENTS**

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Aux fins du calcul de ce contingent à la date du bilan, l'organisme a déterminé qu'il respecte les conditions du contingent des versements.